

INFOS FFACCC N°2

Printemps 2019

Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de tous et toutes les adhérents de la FFACCC, c'est l'objectif d'INFOS-FFACCC. La parution sera en fonction des informations à communiquer.

A comme **Agenda** :

28 septembre au 6 octobre : Salon du Bourget. Venez nous retrouver sur le stand de la FFACCC Hall 2B

8 au 11 novembre : CA de la FFACCC et Forum des voyages à Saint Amand Montrond. Vous pourrez assister aux travaux du CA de la FFACCC puis participer au forum. Inscriptions dans le Vadrouille de septembre.

250 emplacements sont disponibles. Nous nous devons de les remplir, il y va de notre image de marque !

C comme **Comment demander le permis de conduire à l'ANTS** :

(Agence Nationale des Titres Sécurisés)

Vous voulez faire une demande de permis de conduire, de renouvellement ou faire ajouter la mention B79 .

Un seul site : <https://ants.gouv.fr/>.

(Attention, des sites marchands proposent de faire les formalités pour vous mais c'est payant et pas obligatoirement plus simple.)

1 - Faites faire une photo numérique soit chez un photographe agréé, soit dans une cabine photo agréée reconnaissables au macaron bleu « agréé services en ligne ANTS ». Il vous sera délivré un code numérique (mais pas de tirage papier) à saisir lors de la demande. Vous obtiendrez également votre signature électronique. Pour trouver un professionnel agréé :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Services-associes/Ou-faire-ma-photo-et-ma-signature-numerisee>

2 - Préparez un scan d'une pièce d'identité recto-verso et un scan de justificatif de domicile.

3 - Créez un compte sur le site de l'ANTS (adresse mail obligatoire) ou identifiez-vous avec FranceConnect

4 - En cliquant sur le lien ci-après, vous pourrez visionner la procédure à suivre dans 2 situations : perte ou délivrance du permis de conduire : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Actualites/Permis-de-conduire-2-tutoriels-pour-vous-aider-> . Pour une demande suite à vol ou perte du permis de conduire, il faudra vous acquitter d'un timbre fiscal dématérialisé de 25€.

- Remplissez toutes les données et joignez les documents demandés.

- Avant de valider votre demande, vous pouvez ajouter des observations, en particulier si vous avez obtenu votre permis avant le 20/01/1975, demandez le B79 qui vous autorise à conduire un CC PL. Et surtout, vérifiez les informations saisies.

Si vous ne pouvez pas accéder au site de l'ANTS, vous utilisez certainement le navigateur Chrome ET la version 63.0.3239.132. Le lien ci-après vous explique la manipulation à effectuer pour résoudre le problème :

<https://permisdeconduire.ants.gouv.fr/Questions-frequentes/Utilisation-du-site/Connexion-impossible-avec-le-navigateur-Chrome>

Vous recevrez votre nouveau permis de conduire par courrier avec accusé de réception sous 2 semaines environ.

Et si vous ne pouvez pas faire votre demande par internet, vous pouvez vous rendre dans un point d'accueil numérique dans les Préfectures et Sous-Préfectures ou dans une Maison de Services au Public

G comme **GPS : le drôle de bug du 6 avril 2019**

Attention aux fausses informations (Fake news) qui circulent ! Pas de panique !

Le compteur des numéros de semaines qu'utilisent les GPS ne « peut compter » que jusqu'à 1024. Il repasse donc à zéro toutes les 1024 semaines. C'est ce qui se produira le 6 avril 2019 ! Votre GPS continuera de fonctionner sans problème, surtout si votre modèle date d'après 2010. Pour plus de renseignements consulter le site du fabricant de votre GPS ou lisez un article complet et sérieux ici :

<https://www.60millions-mag.com/2019/02/19/gps-le-drole-de-bug-du-6-avril-2019-12463>

P comme **Partenaires** :

Vous venez de recevoir le guide 2019. Mais déjà un nouveau partenaire : « Le Cellier des Princes » Route d'Orange à Courthézon – vaste parking (pas de stationnement nocturne) 10% de remise sur présentation de votre carte FFACCC à jour. Vins de la région (Gigondas, Cairanne, Châteauneuf du pape, etc.) mais aussi d'autres régions de France.

S comme **Surcharge** :

Contrairement aux bruits qui courent sur les aires de services ou les réseaux sociaux, aucun dépassement du PTAC n'est autorisé ; en cas de contrôle les amendes peuvent être lourdes :

- moins de 5 % entraîne une contravention de 4ème classe soit 135 € avec autorisation de reprendre la route tel quel
- entre 5 et 20 % contravention de 4ème classe soit 135 €, plus immobilisation du véhicule jusqu'au délestage
- supérieur à 20 % contravention de 5ème classe soit 1500 €, immobilisation du véhicule jusqu'à délestage, passage au tribunal.

A noter que ces contraventions n'entraînent pas de perte de points.

Ne pas oublier qu'en cas d'accident, l'assureur de la partie adverse ou votre assureur peut demander l'expertise et le poids du véhicule.

La FFACCC a lancé en juillet 2017 une pétition ouverte à tous pour augmenter la charge utile ! Sur 407000 camping cars, seulement 5200 l'ont signée ! Notre impact auprès des constructeurs et pouvoirs publics a été ridicule. Une fois de plus si nous voulons du poids et de l'influence, unissons-nous et soyons nombreux.

T comme **Tourisme** :

en Belgique : Nos amis du MCB nous communiquent :

Nouveauté : Carte de 340 aires gratuites dans le Bénélux : c'est édité par « Trailers's Park » 13,21€. A commander sur leur site : <https://www.trailers-park.fr/66-benelux> ou disponible dans les concessions. Il existe une version numérique.

en France :

- Bretagne : les éditions « Entre Terre et Mer » publient une carte touristique Bretagne Aires de camping car. 2 documents réunis dans une pochette : une carte avec recto lieux touristiques de la Bretagne, au verso carte routière, et un livret présentant toutes les aires de services et d'accueil pour nos véhicules. Disponible dans les offices de tourisme de la région.

- Département de la Vienne : L'agence touristique de la Vienne a édité une nouvelle « carte camping car ». D'un format pratique elle recense les aires de service, aires d'accueil mais aussi les villages étapes, plus beaux villages de France, plus beaux détours, stations vertes etc... Très complet. Disponible dans les Offices de tourisme du département ou à demander contact@tourisme-vienne.com

V comme **Voyages** :

Des places sont encore disponibles, mais...il faut faire vite ! (Informations transmises par les Présidents de clubs ou les partenaires)

Organisés par le Camping Car Club Est :

La fête de la bière : 17 au 24 septembre

Festival international du folklore : 30 juillet au 4 août

24 heures camion : 27/29 septembre

Contact : cccest.andre@gmail.com Site web : <http://www.ccccest.com/>

Organisé par le Camping Car Club Mont Blanc

Le chemin gourmand : 21 au 23 juin

Contact : president@3camb.fr Site web : <http://www.3camb.fr/>

Organisé par le Camping Car Club Rhône Alpes

Séjour dans l'Aube : 3 au 8 avril

Contact : bourgeois.maryse@gmail.com Site web : <http://www.cccra.fr>

Où retrouvez les informations dans Vadrouille de septembre 2018 et mars 2019.

Organisé par notre partenaire « Camping Tour »

- Voyage organisé «Ouzbékistan» du 03 au 10 septembre 2019

- Voyage en camping-car «Biélorussie-Russie 24 jours» départs les 07.05.2019; 06.08.2019; 13.08.2019.

- Voyage en camping-car «Biélorussie 14 jours» départ 08.08.2019

Contact : camping.tour.office@gmail.com Site web : <http://camping-tour.by/fr/>

Organisé par notre partenaire « Pan Travel »

- Voyage organisé en Roumanie du 4 au 28 mai

Contact : office@pantravel.ro Site web : <http://www.pantravel.ro>

J.P. Ruellé Chargé de la communication		Alain Clavier Président de la FFACCC
		

Vous avez une information susceptible d'intéresser l'ensemble des adhérents de la FFACCC, envoyez-la à J.P. Ruellé, chargé de la communication : jpm.ruelle@icloud.com